

Bibliothèques Municipales - Développement d'espaces Culture Multimédia

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Ministère de la Culture a lancé en juin 1998 un programme intitulé «Espaces culture multimédia» destiné à soutenir le développement de l'accès en libre service des documents numériques, ces espaces étant installés dans des structures existantes et destinés en priorité au public jeune.

La Ville de Besançon a engagé une démarche volontariste depuis de longues années et les Bibliothèques Municipales offrent déjà des postes publics d'accès à Internet et aux CDROMs. Le programme du Ministère de la Culture permettra donc de développer les réalisations existantes et de créer de nouveaux services.

Le budget de l'opération s'élève pour 1998 à 502 000 F qui se décomposent comme suit :

* 360 000 F en achats de matériel et intervention de l'Université de Franche- Comté, soit :

- achat de licences de traitement de texte et de création graphique, de CDROMs documentaires : 160 000 F,

- achat de matériel informatique (micro ordinateur et mobilier) : 100 000 F,

- prise en compte de l'intervention du Laboratoire de Sciences du langage de l'Université de Franche-Comté : 100 000 F,

* 142 000 F pour la formation du personnel, l'amortissement de matériel, l'achat de petites fournitures et l'édition de guides et plaquettes d'information.

Le financement est constitué de la participation de l'Etat (Ministère de la Culture) pour 160 000 F et de la Ville de Besançon pour 342 000 F dont 142 000 F sont prévus au BP 1998.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'insertion de la Ville de Besançon dans ce programme soutenu par l'Etat,

- d'autoriser l'encaissement de la subvention de l'Etat de 160 000 F et d'inscrire cette somme au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception de l'arrêté attributif, en recettes au 92.233.74718.89032. 45000 et en dépenses au 92.233.60255.89032 CS 45000 afin de permettre l'achat de CDROMs,

- d'inscrire au budget de l'exercice en cours par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997 la somme de 200 000 F au titre de la participation complémentaire de la Ville à ce programme et de l'affecter en dépenses selon le découpage suivant :

- 100 000 F : 92.233.6042 (achat prestation de service) CS 45000 au titre de la participation du Laboratoire des Sciences du Langage de l'Université de Franche-Comté,

- 75 000 F : 90.022.2183.94006 CS 10100 (matériel informatique),

- 25 000 F : 90.233.2184.509 CS 45000 (achat de mobilier).

«**M. FERREOL** : Il s'agit en fait d'aller plus loin dans la démarche initiée depuis de longues années et de concevoir un certain nombre de produits, CDROMs ou autres produits multimédias, afin d'amplifier les missions qui sont celles d'une bibliothèque de nos jours, missions qui reposent évidemment sur l'écrit mais pas exclusivement. Dans le cadre de notre réseau LUMIERE, ces produits trouveront très logiquement leur utilisation en particulier dans la relation avec les écoles qui sont câblées ou qui sont sur le point de l'être».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.